REGLEMENT DE L'EDITION 2023

Article 1 :

Le « TROPHEE BNP PARIBAS de la FAMILLE » est un tournoi de double labellisé par la Fédération Française de Tennis et soumis à ce titre aux règlements sportifs en vigueur. **Tous les joueurs et joueuses doivent être nés en 2012 ou avant** (voir règlement fédéral). Ils devront être **licenciés à la FFT** et être titulaires des certificats médicaux décrits dans les règlements sportifs.

L'article 38G des règlements sportifs concernant les anciens joueurs classés en 3ème, 2ème ou 1ère série souhaitant reprendre la compétition, sera appliqué aussi bien dans les phases qualificatives que lors de la finale nationale.

Les joueurs étrangers sont soumis aux règlements fédéraux en vigueur, particulièrement en ce qui concerne leur licence et leur assimilation de classement.

Avant de jouer son premier match, tout participant doit présenter : sa licence FFT en cours, une pièce d'identité avec photo et **son certificat médical** de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition (C.M.N.C.P.T.C) daté de moins d'un an à la date du tournoi ou sa licence FFT en cours avec la mention « en compétition ».

Article 2 :

Le classement d'une équipe de double est obtenu par l'addition des points correspondant aux classements des 2 joueurs qui la composent (cf. document ci-dessous)

L'équipe dont le total est le moins élevé est la mieux classée.

Article 3 :

Le « TROPHEE BNP PARIBAS de la FAMILLE » se déroule en deux parties :

•une phase qualificative
•une finale nationale.

Il comprend 3 épreuves : **Double Dames, Double Messieurs, Double Mixte** et 4 catégories par épreuve :

•l'**OPEN** regroupant l'ensemble des participants
•le **tournoi 3ème série** ouvert aux paires dont l'addition des points est comprise entre 13 et 24
•le **tournoi 4ème série** ouvert aux paires dont l'addition des points est comprise entre 25 et 34
•le **tournoi NC à 30/4** ouvert aux paires dont l'addition des points est égale ou supérieure à 35.

Aussi bien lors de la phase qualificative que de la finale nationale, chaque paire joue l'OPEN et le tournoi correspondant à sa catégorie de classement, soit au minimum 2 matchs.
(Sauf les paires dont l'addition des points est inférieure à 13 qui ne jouent que l'OPEN).

Chaque paire gagnante d'une catégorie peut participer à la Finale Nationale. En fonction du nombre d'inscrits, l'organisation se réserve le droit d'ouvrir la Finale Nationale aux autres paires lauréates.
Chaque paire gagnante d'une catégorie lors de la Finale Nationale 2022 peut participer directement à la Finale Nationale 2023.
Toute paire ayant une addition de points inférieure à 0 peut participer directement à la Finale Nationale.
Pour ces deux dernières rubriques, les paires doivent s'inscrire auprès de l'organisation nationale (cf. Art. 9) au minimum deux mois avant le début de la Finale Nationale.

Article 4 :

Pour participer au « TROPHEE BNP PARIBAS de la FAMILLE », les deux partenaires doivent être membres de la même famille. L'appartenance à la même famille se limite strictement à :

Double Dames : Mère/Fille, Sœur/Sœur, Demi-Sœur/Demi-Sœur, Grand-Mère/Petite-Fille, Belle-Mère/Belle-Fille, Tante/Nièce, Concubines pacsées,

Double Messieurs : Père/Fils, Frère/Frère, Demi-Frère/Demi-Frère, Grand-Père/Petit-Fils, Beau-Père/Gendre, Oncle/Neveu, Concubins pacsés,

Double Mixte : Frère/Sœur, Demi-Frère/Demi-Sœur, Père/Fille, Mère/Fils, Grand-Père/Petite-Fille, Grand-Mère/Petit-Fils, Mari/Femme, Belle-mère/Gendre, Beau-père/Belle-fille, Tante/Neveu, Oncle/Nièce, Concubins parents d'un enfant, concubins sans enfant sous réserve d'acceptation par le comité d'éthique local qui sera composé du président du club hôte et d'un représentant de Sport Plus Conseil, société organisatrice de l'événement. Ce comité se réserve le droit de demander un certificat de concubinage si nécessaire, **l'esprit du Trophée étant intimement lié au concept de la famille**

Pour tout autre cas éventuellement discutable de qualification, aussi bien pour les phases qualificatives que pour la finale nationale, un « comité d'éthique » national statuera ; il sera composé :

- du juge arbitre du tournoi
- de deux représentants de SPORT PLUS CONSEIL.

Article 5 :

Chaque participant au « TROPHEE BNP PARIBAS de la FAMILLE » doit compléter un bulletin d'inscription en ligne sur le site www.tropheebnpparibasdelafamille.com.

La direction du tournoi se réserve le droit d'exclure les paires ayant donné des renseignements erronés qui fausseraient l'équité sportive du Trophée.

Un joueur ou une joueuse peut participer lors des phases qualificatives à 2 épreuves.

Toutefois, en cas de victoire dans les 2 épreuves, le joueur ou la joueuse devra, **s'il participe à la finale nationale, choisir une des 2 épreuves**.

Article 6 :

Les droits d'engagement pour participer aux phases qualificatives du Trophée BNP PARIBAS de la Famille sont fixés librement par chaque club.

Article 7 :

La finale nationale se déroulera du 21 au 26 octobre 2023, pour la partie tennis sur les installations du Tennis Club de La Grande Motte, et pour la partie hébergement/restauration au Belambra Club « Presqu'île du Ponant ».

La finale nationale se jouera avec le classement de qualification.

L'hébergement, dans l'une des formules proposées, est à la charge des participants.

Pour des raisons d'organisation, l'hébergement aura lieu **obligatoirement** au sein du lieu où se déroule la finale nationale.

Les paires lauréates des phases qualificatives seront prévenues par courrier de l'organisateur, du lieu et des conditions financières de participation à la finale nationale. **La participation est facultative.**

Article 8 :

Les participants au « TROPHEE BNP PARIBAS de la FAMILLE » sont en droit d'accepter ou de refuser les lots du tournoi. Dans tous les cas, aucune compensation de quelque nature que ce soit ne pourra être réclamée en remplacement ou dédommagement des lots. Tout joueur qui, sauf excuse reconnue valable par le comité du tournoi, ne dispute pas sa chance jusqu'à la fin d'un tournoi perd de ce fait tout droit au prix qu'il aura gagné. **Conditions générales concernant les séjours Belambra Clubs:**

Les dotations concernent:

- 3 séjours d'une semaine pour 4 personnes en pension complète (Hors juillet et août pour la saison été 2024 et hors période de vacances scolaires pour la saison hiver 2024)

- 1 séjour d'une semaine pour 4 personnes en location (Hors juillet et août pour la saison été 2024 et hors période de vacances scolaires pour la saison hiver 2024)

- 3 séjours d'un week-end pour 4 personnes en PC (Hors juillet et août pour la saison été 2024 et hors période de vacances scolaires pour la saison hiver 2024)

- 3 séjours d'un week-end pour 4 personnes en location Hors juillet et août pour la saison été 2024 et hors période de vacances scolaires pour la saison hiver 2024)

Article 9 :

Le « TROPHEE BNP PARIBAS de la FAMILLE » est organisé par : **SPORT PLUS CONSEIL**

- 14, Rue Jules Vallès - 87000 LIMOGES - Tél : 05 55 50 50 11
- 23, Av. de Poumeyrol – 69643 CALUIRE & CUIRE Tél : 04 72 27 29 00 (Siège Social)
- E-mail : contact@sportplusconseil.com

Article 10 :

Les participants au TROPHEE BNP PARIBAS de la FAMILLE autorisent SPORT PLUS CONSEIL à communiquer les résultats sur le site Internet, sans restriction, ni réserve et sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit, ou un avantage à quelque titre que ce soit.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 Janvier 1978, modifiée par la n°2004-801 du 06 Août 2004, relative à l'informatique, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisateur, ils peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Tout refus devra être signifié par courrier en indiquant nom, prénom, adresse.

Les participants autorisent SPORT PLUS CONSEIL ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux phases qualificatives ou à la Finale nationale du Trophée BNP PARIBAS de la famille 2023, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publications en France.

Article 11 :

Toute personne participant au « TROPHEE BNP PARIBAS de la FAMILLE » déclare accepter sans réserve l'intégralité du présent règlement.

Trophée BNP PARIBAS de la Famille 2023

CLASSEMENT SIMPLE/DOUBLE

Simple	Double
1ère série	-6 à -10
Top 40 Dame Top 60 Homme	-5
Top 60 Dame Top 100 Homme	-4
-15	-3
-4/6	-2
-2/6	-1
0	0
1/6	1
2/6	2
3/6	3
4/6	4
5/6	5
15	6
15/1	7
15/2	8
15/3	9
15/4	10
15/5	11
30	12
30/1	13
30/2	14
30/3	15
30/4	16
30/5	17
40	18
NC	19